

Edition du "REVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, LILLE

Le Réveil

BUREAUX : ROUBAIX 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-55 8, rue Desurmont, 8

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

CHALEURS

BAIGNADES

NOYADES

EVIDEMMENT il fait très chaud. Il est donc des personnes qui vont, viennent et s'épongeant le front, vous disent : - Quelle chaleur ! C'est insupportable !

— Quel froid ! C'est insupportable ! Ces importuns et ces bavards l'ont quand même supporté. Et, aujourd'hui, ils se plaignent du soleil qui, pour une fois, joue son rôle...

— Des ronchonneurs éternels et des grincheux horripilants, délivrez-nous, Seigneur !

Il est d'autres gens qui sont proprement ahurissants... Fait-il froid ? Vite ils s'en vont au bord des plages méridionales.

— Ecoute, mon vieux, tu diras tout ce que tu voudras, mais il fait trop chaud. Tu vas m'objecter qu'il y a 15 jours, je disais qu'il faisait trop froid. Mais je suis aussi logique aujourd'hui que je l'étais à ce moment. Je n'aime ni le froid ni le chaud. Je préfère le juste milieu, la température douce...

— Alors, tu voudrais, comme ça, tout simplement, qu'on puisse imposer au thermomètre, une note intermédiaire et stable, à égale distance du chaud et du froid ?

— Mais, ce n'est pas ça que j'ai voulu dire... Pardon, c'est ce que... Tu n'as rien compris...

— Allons, ne nous fâchons pas... Ce n'est pas parce qu'il fait 30 degrés... C'est vrai... Nous verrons sans doute plus fort au mois d'août... Réservez nos soupirs et... notre sueur... Et puis, il faut prendre le temps comme il vient...

— On ne peut guère faire autrement... en attendant, allons nous baigner et boire des demis...

Premières chaleurs. Donc des baignades, des noyades, de tragiques parties de pêche... Il est des sportifs qui ne savent pas nager... Il est des pêcheurs, des amateurs de canot, des baigneurs qui ne savent pas nager.

Est-il donc naturel que ces hommes ne sachent pas se servir de leurs bras et de leurs jambes ? Est-il donc naturel qu'un brave père de famille soit certain de se noyer s'il tombe dans la rivière en pêchant la truite, si son canot chavire ou s'il trébuché dans un trou insidieux en barbotant sur la plage ?

Pourquoi prendre tant de précautions en hiver pour éviter la grippe quand on s'expose aussi follement en été à perdre la vie ? La natation est un sport essentiel et vital. Pourquoi ne le pratique-t-on pas dans toutes les écoles, dans toutes les casernes de France ?

Nous allons donc recommencer à publier des informations dans le genre de celles-ci : M. Untel qui se baignait dans la rivière a soudainement été frappé de congestion et a coulé à pic. Son corps n'a pas encore été retrouvé.

Mme Unetelle, qui était allée se baigner sur une partie de la plage interdite aux baigneurs, a été emportée par un courant. On a retrouvé son cadavre sur des rochers le lendemain matin.

Pourquoi l'homme s'est-il baigné immédiatement après avoir déjeuné ? Pourquoi la femme est-elle allée se baigner sur une plage interdite ? Tous deux savaient cependant qu'il y a des imprudences que l'on paie de la vie. On leur avait dit, ils l'avaient assez vu. Ils avaient haussé les épaules... Glorieux ! Peut-être.

La vérité c'est qu'ils avaient toujours pensé que « ces choses-là arrivent à d'autres ». Tempéraiens, avant d'entrer dans l'eau, jetez un regard sur la rive : ceux qui vous aiment, ceux qui ont besoin de votre aide et de votre protection, y sont demeurés.

Hubert FOURRIER.

Un projet de dégrèvements qui pourrait être applicable à partir du 1er Juillet 1929

Un certain nombre de membres de la commission des Finances ont l'intention de proposer à leurs collègues de mettre prochainement à l'étude un projet de dégrèvements, qui serait établi indépendamment du collectif de juin et qui pourrait être applicable à l'exercice en cours à partir, soit du 1er juillet, soit du 1er août prochain.

UN COUP DE THÉÂTRE A LOMME

MASSELLIS, l'assassin de Marcelle Billaut, est accusé d'avoir ravi et tué la petite Jacqueline Notteau

Le monstre, qu'une femme aperçut avec la fillette le jour même de la disparition de celle-ci, aurait fait disparaître le cadavre de l'enfant en le brûlant dans l'un des foyers de la « suceuse ».



On se souvient que le mardi 26 mars, au début de l'après-midi, la petite Jacqueline Notteau, dite « Guillaumette », âgée de 5 ans, disparaissait du Marais-de-Lomme. On ne sut jamais ce qu'elle était devenue.

Le jeudi 28 mars, à midi, Marcelle Billaut, 9 ans, d'Haubourdin, disparaissait à son tour dans les mêmes circonstances et son corps fut retrouvé dans le canal de Seclin, au lieu dit « Bac de Wavrin ».

En même temps, le criminel, un nommé Charles Massellis, mécanicien à bord d'une suceuse, était arrêté et passait des aveux. Après avoir ostensiblement abusé de sa victime, le monstre l'avait étranglée et jetée à l'eau.

On fit aussitôt un rapprochement entre l'assassinat de Marcelle Billaut et la disparition de Jacqueline Notteau. D'autre part, le criminel fut accusé d'avoir abusé de sa propre fille et d'avoir tenté de violer une autre fillette.

Massellis prétendit toujours, néanmoins être étranger à la disparition de Jacqueline Notteau et les preuves manquaient pour l'inculper.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. M. Leculle, inspecteur principal de la Brigade mobile, a recueilli des témoignages formels : le docteur maintenant n'est plus possible.

Malgré ses dénégations, il apparaît nettement que Massellis a fait subir à la petite Notteau le même sort tragique que celui de Marcelle Billaut.

Il aurait fait disparaître le cadavre en le brûlant dans l'un des foyers de la suceuse. Jusqu'à présent nous nous étions tenus sur la réserve pour ne pas entraver l'action de la justice.

M. Richard, l'actif juge d'instruction, qui s'occupe de l'assassinat de Marcelle Billaut, a entendu hier Massellis, en ce qui concerne la jeune Notteau.

Nous pouvons aujourd'hui fournir à nos lecteurs les renseignements recueillis au cours de cette longue et laborieuse enquête.

Ce qui a été établi. Donc, à la suite de l'assassinat de la petite Marcelle Billaut, d'Haubourdin, on supposa que Charles Massellis pouvait aussi être l'auteur de l'enlèvement de Jacqueline Notteau, dit « Ghislain », de Lomme.

Les recherches confiées à M. Leculle, inspecteur principal de la Brigade mobile, s'orientèrent d'abord de ce côté. Il fallait établir : 1° que Massellis fréquentait le Marais-de-Lomme et particulièrement la partie bordant le canal de la Dédie, faisant face à l'usine

Kuhlmann, à la limite des communes de Lomme, Loos et Sequeudin. 2° que le 26 mars, jour de la disparition de Jacqueline Notteau, Massellis avait quitté La Bassée, pendant un certain temps, la suceuse « La Goutte » où il travaillait.

3° qu'il avait été vu le même jour sur la route de Lomme à La Bassée, soit à l'aller soit au retour. Les faits sont aujourd'hui nettement établis.

Dans le quartier du Marais. Il a tout d'abord été démontré que soit pour raison de service, ou pour une autre cause, Massellis allait fréquemment au Marais-de-Lomme où il a un frère qui habite rue Kuhlmann. Il fréquentait les estaminets de ces parages et plus particulièrement le cabaret « Au chant des Oiseaux », tenu par Mme Buisson. Cet établissement est situé rue Kuhlmann, en face de la rue Berthelet, et de l'endroit on a été située la disparition de la jeune Notteau.

Massellis connaissait très bien Mme Buisson, qui était une amie de sa femme, avec laquelle elle travailla très longtemps dans une filature. La cabaretière a une gentille petite nièce, Germaine Grosset, âgée de 6 ans et 4 mois, et dont la mère a été jadis courtisée par Massellis.

Un jour Massellis aurait tenu au sujet de cette fillette des propos singuliers. Se trouvant chez M. Delour, restaurateur, rue Victor-Hugo, à Haubourdin, le monstre, ayant un enfant qui se trouvait dans le débit, fit la réflexion suivante : « Qu'elle est belle ! elle ressemble à son père ! »

Il ajouta : « Dans un estaminet où je vais, au Marais-de-Lomme, il y a aussi une petite fille, très jolie, qui, toutes les fois que je rentre dans le débit, me dit : « Bonjour Charles. »

L'hiver dernier, Massellis vit chez Mme Buisson, au Marais-de-Lomme. Apercevant la petite Germaine Grosset, il s'accrocha au comptoir et dit à la cabaretière : « Est-ce que ce n'est pas la fille d'Elise ? Elle est le prénom de la mère de la fillette, elle est jolie, elle a de beaux yeux. Elle ne l'aura pas longtemps. Ces deux derniers mots furent suivis de propos ignobles. La cabaretière fit à Massellis une sévère remontrance. Celui-ci se contenta de répondre : « C'est la vérité, c'est une très belle fille. »

Les résultats définitifs des élections législatives en Belgique

Il y aura à la Chambre : 70 socialistes, 75 catholiques, 29 libéraux, 1 communiste, 11 frontistes et 1 isolé

Les libéraux et les frontistes sont les vainqueurs des élections législatives belges et les socialistes après la répartition des sièges, par l'appareillement, subissent une défaite. Ils perdent, en effet, 8 sièges pendant que les catholiques en perdent 3.

Table with 3 columns: Parties, Gains, Perte nette. Socialistes: 15, 7, 8. Libéraux: 3, 6, 6. Frontistes: 1, 6, 5. Communistes: 1, 1, 0. Catholiques: 9, 6, 3.

Un isolé est élu à Bruges. M. Masson, l'ancien ministre, a retrouvé, par l'appareillement, le siège qu'il avait perdu par l'élection directe.

On signale aussi, parmi les députés qui disparaissent de la Chambre, le doyen de la Chambre, M. Huart, député de Tournai. Parmi les élus, nous notons M. Remier, président du Syndicat des Cheminots et, parmi les battus, M. Marquet, propriétaire de nombreux hôtels et palaces, qui a échoué à Ostende.

A Courtrai, notre arrondissement voisin, 3 socialistes sont élus au lieu de 2. Ils gagnent par l'appareillement le siège du socialiste d'Ypres. Parmi les élus, à Liège, se trouve la première femme député, Mlle Lucie Dejardin. Elle est la sœur de M. Dejardin, président de la Centrale des Mineurs belges, qui est élu à Liège également.

A 13 ans, elle travaillait sur le carreau de la fosse, elle fut ensuite pendant 15 ans lessiveuse, puis gérante d'un magasin coopératif. Elle fonda la Ligue des femmes socialistes de Liège. C'est la première femme élue au Parlement belge. Le député communiste qui avait perdu son siège à l'élection directe, est réélu à Bruxelles par l'appareillement.

Les autonomistes allemands à Eupen, Malmédy, n'ont pas d'élus, mais ont reculé 60 % des voix. Il y aura à la Chambre : 70 socialistes au lieu de 78. 75 catholiques au lieu de 78. 29 libéraux au lieu de 23. 1 communiste au lieu de 2. 11 frontistes au lieu de 6. 1 isolé. La majorité du Gouvernement sera de 211 voix au lieu de 16.

Corrida moderne à Saint-Sébastien



On voit, monté sur une moto, un torero poser des banderilles au taureau. (W. W. Ph)

Catastrophe aérienne EN ITALIE

On compte cinq morts. Un appareil de bombardement qui effectuait un vol de nuit entre Fiesse et Lonato-Pozzolo, a été soudainement surpris par un ouragan qui régna sur les Apennins. L'appareil s'est brisé contre le mont O Sano, aux environs de Corniglia. Tous les occupants : deux lieutenants ; deux sous-officiers ; un soldat mécanicien, ont péri.

Un avion militaire prit feu au Maroc : Deux tués

Un avion militaire qui se rendait de Bon-Dub à Ouzan, est tombé hier dans la région de Talsint. L'avion a pris feu. Le pilote et l'observateur ont été carbonisés. Ce sont l'adjudant-chef pilote Bédou et le lieutenant observateur Faut.

UN IMPORTANT MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. LANGERON, préfet du Nord et M. PEYTRAL, préfet du Pas-de-Calais sont promus hors classe

M. Fernand Leroy, secrétaire général de la Préfecture du Nord est nommé préfet des Pyrénées-Orientales ; M. Moury-Muzet, sous-préfet de Cambrai, est nommé préfet des Hautes-Alpes ; M. Cameau, ancien secrétaire général de la Préfecture du Nord est promu préfet de deuxième classe.

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République le mouvement préfectoral suivant : Sont promus hors classe. — PRÉFETS HORS CLASSE : des Alpes-Maritimes, M. Benedetti ;



M. LANGERON, préfet du Nord, promu hors classe



M. PEYTRAL, préfet du Pas-de-Calais, promu hors classe

des Bouches-du-Rhône, M. Bellini ; de la Gironde, M. Thomé ; du Nord, M. Langéron ; du PAS-DE-CALAIS, M. Peytral ; du Bas-Rhin, M. Berromé ; du Rhône, M. Vallée ; de la Seine-Inférieure, M. Cécillon ; de la Seine-et-Oise, M. Gaudin ; de la Seine-et-Marne, M. Marcel Bernard ; de la Vendée, M. Bouffard ; de l'Yonne, M. Mouchet.

(M. Stirn était encore, ces temps derniers, sous-préfet de Estourp) des Hautes-Pyrénées, M. Mathieu, sous-préfet de St-Quentin ; des Landes, M. Casagrande, sous-préfet de Dax ; des Hautes-Alpes, M. Moury-Muzet, sous-préfet de Cambrai.

PRÉFETS DE 1re CLASSE : de l'Allier, M. Henri Regnaud, préfet en disponibilité, maintenu dans les fonctions de chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, est nommé préfet de la Somme ; M. Remyon, préfet d'Indre-et-Loire, est nommé préfet de la Somme, en remplacement de M. Regnaud, maintenu dans les fonctions de chef de cabinet de l'Intérieur.

Tous nos concitoyens se réjouiront avec nous de l'honneur qui vient d'être fait à nos départements du Nord et du Pas-de-Calais, par le Gouvernement qui, sans aucun doute, a voulu récompenser les mérites administratifs éprouvés en promouvant hors-classe M. Langéron, préfet du Nord et M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, auxquels nous adressons nos bien vives félicitations.



M. Fernand LEROY, Secrétaire général du Nord, nommé préfet des Pyrénées-Orientales



M. Moury-MUZET, sous-préfet de Cambrai, nommé préfet des Hautes-Alpes

La carrière de M. Fernand Leroy

M. Fernand Leroy, secrétaire général de la Préfecture du Nord, qui vient d'être nommé préfet des Pyrénées-Orientales, est né à Lille, le 18 septembre 1888.

Lequel préférez-vous Mesdames ?



Voici les beaux jours, la saison des bains est ouverte. A votre mécanisme de choisir le costume que vous adopterez à cet effet. De jolies baigneuses, nous en présentons de ravissantes. (W. W. Ph)